



## PREMIERE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Relations de l'OIT avec les institutions  
de Bretton Woods****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Derniers développements .....	1
II. La coopération de l'OIT au cadre de développement intégré (CDI) et au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) .....	3
III. Autres domaines importants de la coopération.....	4
1. Normes internationales du travail .....	4
2. Sécurité sociale et protection sociale .....	5
3. Politiques du marché du travail en Asie.....	6
4. Travail des enfants .....	6
5. Formation et amélioration des compétences .....	6
6. Reconstruction dans les pays sortant d'un conflit.....	7
7. Initiatives des Nations Unies.....	7

**Annexes**

I. Réunions comportant la participation et la collaboration de l'OIT et des institutions de Bretton Woods, 2000.....	9
II. Allocutions du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, aux réunions de septembre du Comité financier et monétaire international et du Comité de développement .....	11



1. Une mise à jour détaillée des relations avec les institutions de Bretton Woods a été fournie à la commission en novembre 1999, et une nouvelle fois, à sa demande, en mars 2000. Depuis lors, l'OIT, dans ses efforts de promotion de la coopération et de la cohérence institutionnelle avec les institutions de Bretton Woods, s'est concentrée sur l'insertion du programme d'activités du BIT sur un travail décent dans une approche intégrée des politiques économiques et sociales, eu égard notamment au rôle clé joué par les institutions dans le processus multilatéral du développement. Une attention spéciale a été consacrée au suivi de l'ordre du jour de la coopération OIT-Banque mondiale tel qu'il a été élaboré lors de la mission de l'OIT à la Banque mondiale dirigée en mars 2000 par le Directeur général, et dont il a été rendu compte à l'époque à la commission <sup>1</sup>.
2. L'OIT poursuivra sa coopération et sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods dans ces domaines comme dans d'autres domaines, en continuant à insister sur les questions essentielles à un renforcement du rôle de l'OIT dans le cadre d'une approche intégrée des problèmes socio-économiques découlant de la mondialisation de l'économie. Cette approche, qui intéresse directement le Groupe de travail du BIT sur la dimension sociale de la mondialisation, est conforme à la nouvelle priorité des institutions de Bretton Woods, telle que mentionnée au paragraphe 7 ci-après, et à leur rôle qui est de veiller à une répartition plus équitable des bienfaits de la mondialisation.

## I. Derniers développements

3. Grâce à son récent statut officiel d'observateur auprès des organes directeurs de ces institutions, l'OIT a pu transmettre ses messages et faire connaître ses préoccupations au plus haut niveau. Depuis 1994, année où l'OIT est devenue observateur officiel aux grandes réunions annuelles du FMI et du groupe de la Banque mondiale, et plus récemment aux réunions connexes conjointes du Comité du développement (septembre 1999) et du Comité intérimaire du FMI (avril 1999) qui a été renforcé l'année dernière par sa transformation en Comité financier et monétaire international (CFMI), on assiste à une plus grande convergence des politiques avec l'OIT et à une meilleure identification des problèmes communs.
4. Depuis sa participation en 1999 aux réunions du printemps et annuelles des institutions de Bretton Woods, comme indiqué à la commission en novembre, l'OIT a eu à nouveau l'occasion de faire des déclarations au CFMI et au Comité du développement, à l'occasion des réunions du printemps des institutions de Bretton Woods en avril; elle a également pris part aux réunions connexes des ministres des Finances du G-24 et de leurs adjoints. Dans les discours du Directeur général prononcés durant les réunions d'avril, l'attention a été appelée sur la nécessité d'éviter la complaisance, même si la reprise semble s'installer durablement depuis la crise financière. Il a été souligné que très peu a été fait pour remédier à certaines des faiblesses fondamentales au niveau des politiques et des institutions identifiées au lendemain de la crise, et que des progrès étaient essentiels pour éviter un nouveau traumatisme social lié à une crise sévère.
5. Le rapport semestriel du FMI intitulé *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) est une composante déterminante de l'ordre du jour du CFMI et, depuis 1995, l'OIT a eu l'occasion de faire connaître ses points de vue au secrétariat du FMI sur les projets de rapport. Au départ, l'impression a été que les apports de l'OIT n'ont pas eu autant d'impact que prévu. Des changements dont il faut se féliciter ont cependant été notés dans le projet

<sup>1</sup> Document GB.277/ESP/4(Add.1).

de rapport PEM du mois d'avril, à savoir notamment la reconnaissance de la nécessité de promouvoir l'engagement national pour l'ordre du jour des réformes en associant plus étroitement à son élaboration les syndicats, les organisations d'employeurs et d'autres représentants de la société civile. Un autre changement fort apprécié a été la position plus prudente adoptée à l'égard de la libéralisation des opérations en capital, recommandant aux pays pauvres et à certains pays à revenu intermédiaire de ne se lancer que lorsqu'ils seront à même de faire face aux risques accrus qui sont liés à une telle libéralisation. Les déclarations devant le CFMI sont l'occasion de renforcer les grands messages de l'OIT, et il est intéressant de constater que les observations de l'OIT sur le projet de rapport PEM d'avril 2000 ont eu un impact plus sensible sur le document final que par le passé.

6. L'OIT a envoyé une nouvelle fois une délégation d'observateurs à Prague en septembre pour assister aux réunions annuelles FMI-Banque mondiale, y compris au CFMI et au Comité du développement, ainsi qu'aux réunions du G-24. Les ministres du G-24 se sont déclarés particulièrement préoccupés par certains problèmes tels que les lenteurs dans le financement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et le grave sous-financement du Fonds d'affectation spéciale aux PPTE en dépit des intentions exprimées par le G-7 et d'autres pays industriels. De même, ils ont insisté sur la nécessité de rationaliser la conditionnalité, notamment en ce qui concerne les programmes soutenus par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI. Le G-24 a encouragé les deux organisations à résister aux considérations non économiques dans leurs décisions.
7. Il est apparu clairement lors des délibérations aux réunions annuelles que la convergence institutionnelle OIT-institutions de Bretton Woods s'est renforcée. Le concept «mettre la mondialisation au service de tous» a été adopté comme thème des réunions et comme principe directeur de l'action future. C'est ainsi que la lutte contre la pauvreté a été à nouveau proclamée objectif premier de la Banque (l'accent étant mis sur les dimensions institutionnelle, structurelle et sociale du développement) et du Fonds (l'accent étant mis ici sur la promotion de la stabilité financière internationale, de la stabilité au niveau macroéconomique, de la croissance et de la prévention des crises). Le rôle renforcé et l'engagement ferme du FMI dans les pays pauvres et dans l'approche du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), fondée sur les principes du développement général, ont été particulièrement appuyés. Une déclaration conjointe des chefs de secrétariat développait ces principes et insistait entre autres sur la nécessité d'assurer une croissance et un développement équitables, de surmonter les obstacles liés aux différences entre hommes et femmes, à l'ethnicité et au statut social, et de garantir à tous les bienfaits du développement. La mise en œuvre du Cadre de développement intégré (CDI) demeure un objectif fondamental de la Banque; s'agissant des pays les plus pauvres, la Banque est en train d'élaborer un nouveau Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) pour lier son financement au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) d'un pays.
8. Comme cela apparaît dans les déclarations du Directeur général<sup>2</sup> transmises aux ministres et aux autres observateurs du Comité du développement et du Comité financier et monétaire international (CFMI) en septembre<sup>3</sup>, l'OIT offre son soutien et est prête à coopérer aux activités visant les principaux objectifs de la réduction de la pauvreté par une stratégie intégrée, prônant la participation et l'engagement national. S'exprimant sur certains points fondamentaux de l'ordre du jour des réunions annuelles, l'OIT a déclaré que la situation économique dans les pays avancés est maintenant propice aux efforts pour

<sup>2</sup> Les déclarations du Directeur général sont jointes en annexe.

<sup>3</sup> Voir annexe II.

mettre un terme à la diminution de l'aide publique au développement, pour alléger plus avant la dette et pour faire des concessions commerciales aux pays les plus pauvres. En même temps, elle a fait remarquer que l'économie mondiale n'a pas répondu de manière pleinement satisfaisante à l'aspiration des travailleurs à un travail décent et a souligné que la création d'emplois et la promotion des activités pour un travail décent doivent occuper une place de premier plan dans l'ordre du jour des mesures internationales.

9. Le Directeur général du FMI, Horst Köhler, dans une allocution prononcée lors des séminaires des réunions annuelles, a souligné l'importance des normes fondamentales du travail, a exprimé le soutien du FMI à ces normes et a insisté sur la nécessité de créer des emplois. Lors d'un contact officieux avec la délégation du BIT, M. Köhler a marqué sa volonté de renforcer la coopération entre le FMI et l'OIT. Dans une lettre adressée au Directeur général peu avant les réunions annuelles, M. Köhler s'est déclaré très intéressé par les travaux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration, qu'il considère comme un complément important aux travaux du FMI, notamment dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ces nouvelles approches de la Banque mondiale et du Fonds offrent de nouvelles possibilités de renforcement de la coopération avec l'OIT. A cet égard, on rappellera que des représentants de la Banque et du Fonds ainsi que de l'OMC ont fait une déclaration devant le groupe de travail à la session de mars du Conseil<sup>4</sup>.

## **II. La coopération de l'OIT au cadre de développement intégré (CDI) et au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)**

10. Comme indiqué à la commission en mars, l'OIT accorde un rang de priorité élevé à la coopération avec les institutions de Bretton Woods pour la préparation des Cadres de développement intégré (CDI) et des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) sous la direction des pays. Leur orientation vers une stratégie globale du développement et vers des objectifs de réduction de la pauvreté dans une économie de plus en plus mondialisée intéresse particulièrement le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration. Ces mécanismes offrent un cadre au sein duquel l'OIT peut, avec ses mandats, introduire les activités relatives au travail décent dans le processus de développement et de réduction de la pauvreté et contribuer, par le dialogue social, à une participation élargie et au contrôle national de ces processus. A l'échelon institutionnel, les unités techniques et sur le terrain du BIT collaborent en vue d'une meilleure compréhension de la manière de contribuer à ces processus. Des fonctionnaires du BIT ont pris part à des réunions et à des séminaires de la Banque et du Fonds à Washington, et des responsables de la Banque ont eu à plusieurs reprises des discussions avec le personnel du BIT à Genève; il y a eu aussi une réunion entre de hauts responsables du BIT et de la Banque dans le cadre de l'élaboration du CSLP, organisée à Genève en juin. Des points focaux du BIT participent régulièrement à des réunions du groupe de réflexion CDI/CSLP-Banque mondiale-Nations unies. Des informations et des directives ont été communiquées à des représentants du BIT dans le domaine de la promotion de la participation à l'échelon national.
11. Cinq pays (Cambodge, Honduras, Mali, Népal et Tanzanie) ont été retenus, en consultation avec la Banque et la structure extérieure de l'OIT, en tant que pays nécessitant une

<sup>4</sup> Pour plus de détails concernant les réunions de septembre, voir document GB.279/WP/SDG/1.

attention particulière où l'engagement de l'OIT sera soigneusement soutenu et suivi pour démontrer la contribution effective des activités de l'OIT en faveur d'un travail décent. Dans ces pays comme dans tous ceux qui élaborent un CDI et un CSLP, l'OIT doit être invitée à participer et œuvrer dans le contexte d'un contrôle national du processus. La stratégie de l'OIT consiste à travailler avec les représentants tripartites dans les cinq pays afin que l'objectif de la création d'emplois et du travail décent soit introduit comme un objectif expressément déclaré de toute stratégie de réduction de la pauvreté et à tenir un dialogue tripartite pour l'examen du rapport sur le CSLP et de la contribution de l'OIT, en vue de garantir le contrôle du pays sur les recommandations. Des mesures ont déjà été prises au Mali, en Tanzanie et au Népal, où la participation de l'OIT a été bien accueillie par les autorités nationales et où le dialogue avec les mandants de l'OIT a commencé. La Banque mondiale et l'OIT sont convenus de convoquer une réunion à laquelle participeront les directeurs des bureaux extérieurs de l'OIT qui desservent les cinq pays; celle-ci se tiendra à Genève et examinera le progrès de cette collaboration.

12. En outre, la coopération en vue de la mise en œuvre des CDI et des CSLP devrait compléter et renforcer la coopération OIT-institutions de Bretton Woods sur le terrain; elle se déroule de manière continue dans toute une série de domaines techniques. L'OIT est en relation avec la Banque mondiale pour l'identification des travaux conjoints supplémentaires pouvant contribuer au processus. A titre d'exemple, l'OIT participe et contribue au partenariat multidonateur statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21) – un nouveau processus international destiné à faire de la capacité statistique le fondement de politiques de développement efficaces – considéré comme déterminant, notamment pour l'élaboration des statistiques et des indicateurs nécessaires à la mesure de la pauvreté et des résultats des activités de réduction de la pauvreté.

### **III. Autres domaines importants de la coopération**

#### **1. Normes internationales du travail**

13. En novembre 1999, la commission a eu connaissance<sup>5</sup> de la douzième reconstitution des ressources de l'IDA de la Banque mondiale, qui établit notamment des liens étroits entre l'élaboration de Stratégies d'aide aux pays (SAP) et les normes fondamentales du travail. En réponse, la Banque a commencé des travaux et consulte actuellement l'OIT pour l'élaboration d'une «boîte à outils» informatique sur les normes fondamentales du travail à l'usage du personnel de la Banque qui œuvre avec les gouvernements à la mise au point des SAP de la Banque. Un membre du Service de la protection sociale de la Banque participe actuellement au cours de formation de novembre sur «les droits au travail, les normes internationales et la mondialisation», donné par le Centre international de formation de l'OIT à Turin. Etant donné que la SAP représente le plan de la Banque pour sa contribution aux CDI et aux CSLP dans les pays où ils sont élaborés et appliqués, ceci devrait favoriser la coopération et la complémentarité entre l'OIT et la Banque à l'échelon du pays, notamment en ce qui concerne la promotion du travail décent en tant que remède à la pauvreté.
14. Dans le cadre d'un autre événement important, le FMI et la Banque mondiale ont conjointement organisé à Washington, fin octobre, une deuxième réunion de haut niveau FMI-Banque mondiale-CISL-SPI avec la participation de l'OIT, à la suite de la première

<sup>5</sup> Document GB.276/ESP/5 (Annexe), paragr. 2.

réunion de ce type organisée elle aussi à Washington en janvier 1999<sup>6</sup>. Une fois encore, la réunion de haut niveau a permis d'avoir une discussion ouverte sur toute une série de questions, en particulier les normes du travail dans les opérations de la Banque, les activités de prêts et d'achats. La mise en œuvre des CDI et des CSLP et le rôle des syndicats et du dialogue social étaient également des thèmes centraux des discussions.

## 2. Sécurité sociale et protection sociale

15. Les travaux de l'OIT sur la sécurité sociale et la protection sociale présentent un intérêt particulier pour une stratégie d'ensemble du développement et de la réduction de la pauvreté. Les personnels du BIT et de la Banque se consultent régulièrement dans ce domaine. Dans le cadre du projet STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), un fonctionnaire du BIT est chargé à Washington de favoriser la coopération avec les institutions de Bretton Woods et la Banque interaméricaine de développement. Des progrès substantiels sont actuellement accomplis sur plusieurs fronts à la suite des priorités établies lors de la visite du Directeur général à la Banque mondiale en mars dernier:

- a) *Examens conjoints des dépenses et de la performance des systèmes nationaux de protection sociale (SPERS):* les travaux ont commencé et une proposition est actuellement étudiée par la Banque. L'OIT devrait utiliser son cadre conceptuel pour entreprendre les travaux SPERS déjà prévus au titre du budget ordinaire, mais elle continuera à intégrer des améliorations au fur et à mesure qu'elles émergeront des consultations OIT-Banque mondiale. Un projet conjoint OIT-Banque mondiale-FMI d'examen des dépenses sociales nationales est prévu et devrait être présenté en tant que document de synthèse. Il s'agira d'une amélioration majeure, s'agissant de créer une base factuelle conjointe pour les recommandations en matière de politique sociale. On est à la recherche d'un donateur pour financer un projet de trois à quatre ans qui permettrait d'établir les activités SPERS dans 30 à 40 pays.
- b) *Collaboration dans le cadre du Service international financier et actuariel:* l'OIT a commencé à lancer ce service sur le marché pour une gamme plus large de pays clients, et des contacts avec l'AISS et la Banque ont été pris pour étudier la possibilité d'une collaboration plus étroite. Des fonds sont actuellement recherchés pour étudier la possibilité de créer un service actuariel conjoint; dans l'intervalle, des efforts sont actuellement déployés pour lancer une stratégie conjointe dans des projets pilotes par pays, en commençant éventuellement par la Zambie.
- c) *Collaboration dans le cadre du programme QUA TRAIN:* le nouveau programme du BIT de formation de spécialistes de la protection sociale sur le plan quantitatif par un cours de maîtrise en milieu de carrière sur le financement de la protection sociale a été lancé à Genève en juin 2000 avec la collaboration de l'Université de Maastricht. Le directeur du Service de la protection sociale de la Banque est membre du conseil consultatif du programme. La première réunion du conseil se tiendra au printemps 2001 et les cours commenceront en septembre 2001.
- d) *Collaboration sur la réassurance sociale:* l'application du projet du BIT sur la réassurance sociale<sup>7</sup> dans le cadre du Forum de la Banque mondiale sur le développement du marché bat son plein. Le contrat vient d'être signé avec la Banque

<sup>6</sup> *Ibid.*, paragr. 3.

<sup>7</sup> Document GB.277/ESP/4/Add.1, paragr. 8 iv).

mondiale. L'achèvement est prévu pour l'automne de 2001. Une première mission conjointe OIT/Banque mondiale sera entreprise en octobre aux Philippines. Ce programme pilote novateur est conçu pour démontrer comment étendre la protection de la santé aux communautés démunies et au secteur non structuré par l'intermédiaire de la réassurance pour les systèmes d'assurance maladie à l'échelle de la communauté.

### **3. Politiques du marché du travail en Asie**

**16.** Les activités de suivi du Séminaire conjoint Banque mondiale-OIT-Japon sur la crise économique, l'emploi et les marchés du travail en Asie de l'Est et du Sud-Est, organisé en octobre 1999, ont été considérées comme un domaine prioritaire de la coopération. A cet égard, grâce à un financement de la Banque mondiale, de l'OIT, du ministère du Travail du Japon et du Fonds du Sommet eurasiatique (SEM), de nouvelles études sont actuellement entreprises sur les options possibles dans les domaines des politiques actives du marché du travail et de la garantie de revenu aux chômeurs. On peut citer une étude de cas portant sur les possibilités d'action et sur les problèmes de conception et de mise en œuvre aux Philippines, une enquête sur l'expérience récente de la République de Corée dans le domaine des politiques actives du marché du travail et de la garantie de revenu, une étude d'ensemble sur les meilleures pratiques en matière de politiques actives du marché du travail en Europe, et un document examinant les diverses implications pour la région. D'autres activités de coopération OIT-Banque mondiale-SEM comprenaient un Séminaire conjoint sur la bonne gestion des mesures sociales à Bangkok fin octobre, et un nouveau séminaire est prévu à Manille en février 2001.

### **4. Travail des enfants**

**17.** L'OIT est en train d'intensifier sa coopération avec la Banque mondiale et l'UNICEF pour les questions relatives au travail des enfants. Les organismes donateurs se sont félicités des efforts conjoints déployés pour renforcer la coopération interinstitutions. Le projet conjoint sur l'élaboration conceptuelle et les travaux de recherche, basé à Florence, a démarré avec le soutien financier déjà accordé par la Finlande et devrait aussi bénéficier du soutien d'autres donateurs. Ce projet a commencé à avoir un effet de catalyseur bénéfique en incorporant d'autres travaux de recherche, analyses et données élémentaires.

### **5. Formation et amélioration des compétences**

**18.** L'accord conclu en mars sur le renforcement de la coopération dans les domaines de la formation et de l'amélioration des compétences, notamment entre l'Institut de la Banque mondiale et le Centre international de formation de l'OIT (Turin), a été efficacement mis en œuvre. Un protocole d'accord a été conclu entre le Centre de Turin et l'Institut de la Banque mondiale pour permettre une planification plus systématique des activités conjointes et encourager les contributions financières et autres à ces activités de la part de chacune des parties dans leur domaine; on peut citer la promotion des droits fondamentaux et des droits de l'homme, la création d'emplois et de possibilités de revenu pour les hommes et les femmes, l'extension de la protection sociale à tous, la promotion du dialogue social, la gestion du développement, la conception de la formation et de l'apprentissage, la gestion et l'évaluation, l'autonomie des femmes et l'égalité entre les sexes. La coopération mettra l'accent sur la préparation, l'octroi et l'évaluation des produits d'enseignement conjoints, la collaboration par l'intermédiaire du réseau mondial

pour l'enseignement à distance<sup>8</sup> et dans les activités d'enseignement à distance tant en ce qui concerne le contenu des programmes que le partage de la capacité de distribution. Dans ce cadre, un premier contrat d'activité spécifique a été conclu pour faire progresser les travaux conjoints sur l'amélioration des compétences et la formation en Afrique.

## **6. Reconstruction dans les pays sortant d'un conflit**

**19.** Les consultations et la coopération avec la Banque dans le domaine de la reconstruction dans les pays sortant d'un conflit ont également progressé. Des consultations conjointes des personnels ont eu lieu, et le personnel du BIT a participé à un certain nombre de séminaires de formation organisés par la Banque. Dans la République démocratique du Congo, les travaux de l'OIT dans ce domaine ont suscité l'intérêt de la Banque, qui a approuvé l'octroi à l'OIT d'une subvention du fonds d'aide aux pays sortant d'un conflit pour l'élaboration d'un grand programme pour la réinsertion des anciens combattants. Ce programme pourrait éventuellement servir de modèle par la suite.

## **7. Initiatives des Nations Unies**

**20.** Dans le cadre des initiatives des Nations Unies, une étroite coopération et des consultations suivies ont eu lieu avec les institutions de Bretton Woods. Parmi ces initiatives, on peut citer les préparatifs et les manifestations autour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies: Sommet mondial pour le développement social et au-delà – Le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (Genève, 26-30 juin 2000)<sup>9</sup>; les préparatifs pour le Sommet du Millénaire<sup>10</sup>; et les préparatifs en cours pour les futures conférences sur le financement du développement ainsi que sur les pays les moins avancés. L'OIT a pris part, avec des représentants des institutions de Bretton Woods, à une retraite organisée par l'Organisation des Nations Unies sur les questions liées à la pauvreté à Tarrytown (New York) en juillet. Les fonctionnaires de diverses organisations du système des Nations Unies ont pu ainsi discuter de l'action à entreprendre en rapport avec les travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et avoir un échange fructueux sur les dimensions macroéconomiques et sociales des décisions à l'échelon national et de l'intégration internationale.

**21.** La collaboration est également étroite avec la Banque mondiale pour l'initiative du Sommet du Millénaire du Secrétaire général de l'ONU consistant à créer un réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes. Cette initiative réunit le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général du BIT et le Président de la Banque mondiale. La Division des politiques sociales et du développement social de l'ONU, l'OIT et la Banque mondiale ont des rôles complémentaires et ont déjà engagé des consultations approfondies pour mettre en œuvre cette initiative. Le réseau s'inspirera également de l'expérience du secteur privé, de la société civile et des décideurs sociaux et économiques. Suite à une réunion du secrétariat conjoint en août, il a été convenu que l'emploi des jeunes serait abordé comme une dimension critique des grands programmes de développement plutôt

<sup>8</sup> Lancé par la Banque mondiale en juin 2000 dans le cadre d'un échange à l'échelle mondiale sur les activités d'enseignement: <http://www.globalpolicy.org/soecon/develop/gdln.htm>

<sup>9</sup> Document GB.279/ESP/3.

<sup>10</sup> Document GB.279/WP/SDG/1.

que de lancer des initiatives isolées qui n'auraient qu'un impact limité, et que les recommandations sur l'emploi des jeunes devraient être liées à des mesures concrètes et visibles. Cinq domaines d'action ont été convenus: i) incorporer l'emploi des jeunes dans les stratégies de développement et les grandes initiatives des Nations Unies; ii) promouvoir l'emploi des jeunes dans les programmes de réduction de la pauvreté à l'échelon national; iii) améliorer l'impact de l'éducation et de la formation sur l'emploi des jeunes; iv) créer des débouchés pour les jeunes par le biais des technologies de l'information et des communications; v) combler le fossé entre le secteur informel et l'économie du savoir. Pour la division du travail, la Division des politiques sociales et du développement social de l'ONU sera le chef de file pour le premier thème; la Banque a été invitée à diriger les travaux sur les deuxième et troisième thèmes, tandis que l'OIT conduira les recherches sur les quatrième et cinquième thèmes. L'objectif est de mettre au point un ensemble de recommandations destinées à être adoptées par les dirigeants du monde à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001. Le réseau fournira également un apport important au Forum mondial sur l'emploi de l'OIT en 2001. A ce sujet, des consultations avec la Banque mondiale et le Fonds en vue d'obtenir leur coopération et leur participation ont déjà commencé.

Genève, le 26 octobre 2000.

## Annexe I

### Réunions comportant la participation et la collaboration de l'OIT et des institutions de Bretton Woods, 2000

---

#### Réunions de l'OIT

Réunion d'économistes sur les approches intégrées	Genève, février 2000
Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/SIDA et le monde du travail	Genève, juin 2000
Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international	Genève, mars 2000
Ateliers/groupes d'experts <i>Geneva 2000</i> :	Genève, juin 2000
– Le vieillissement de la population et l'impact sur la protection sociale	
– Microfinance, justice sociale et marché	

#### Réunions des institutions de Bretton Woods et autres

Forum de la Banque mondiale sur le développement du marché: présentation des premières propositions	Washington, février 2000
Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 (Banque mondiale): consultation des Nations Unies	Stockholm, février 2000
Réunion sur les partenariats statistiques au service du développement à l'aube du XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21)	New York, février 2000
Semaine du développement humain (Banque mondiale)	Washington, février 2000
Troisième Forum méditerranéen (Banque mondiale)	Le Caire, mars 2000
Forum ONU-OCDE/CAD-Banque mondiale-FMI sur le progrès du développement et le groupe de travail PARIS21	Paris, mars 2000
Séminaire-consultation sur l'élaboration de la stratégie d'assistance aux pays de la Banque mondiale au profit de l'Argentine	Argentine, mars 2000
Consultation Banque mondiale-BAD sur la cohésion sociale et la gestion des conflits	Manille, mars 2000
Semaine des enfants (Banque mondiale)	Washington, avril 2000
Groupe de réflexion sur les CDI/CSLP (Banque mondiale, ONU)	New York, avril 2000 Washington-Genève (vidéoconférence), septembre 2000
Comité financier et monétaire international	Washington, avril 2000
Comité du développement	Washington, avril 2000
... ..	
Réunion de l'ECOSOC avec les ministres des Finances de Bretton Woods	New York, avril 2000
Forum Banque mondiale-FMI sur les stratégies globales et conduites par les pays en vue de la réduction de la pauvreté	Washington, avril 2000
Séminaire sur les réformes de la protection sociale dans un monde en cours de mondialisation (Banque mondiale)	Paris, avril 2000
Atelier sur les marchés du travail coréens (Banque mondiale)	Séoul, mai 2000

---

Troisième Réunion de consultation interinstitutions (Banque mondiale-BID) sur les arrangements de collaboration concernant les peuples indigènes	San José, mai 2000
Deuxième Conférence internationale sur les fonds sociaux (Banque mondiale)	Washington, mai 2000
Sixième Réunion sur la prévention des conflits et le réseau de reconstruction des pays sortant de conflits	Londres, mai 2000
Cours de formation sur la transition guerre-paix (Banque mondiale)	Washington, mai 2000
Ateliers/groupes d'experts <i>Geneva 2000</i> :	Genève, juin 2000
– Gestion du risque social dans un monde en cours de mondialisation	
– Approches participatives dans les stratégies de réduction de la pauvreté	
Institut d'Amsterdam pour le développement international: Réunion internationale sur la pauvreté dans le monde, session sur le fondement analytique du <i>Rapport sur le développement dans le monde</i> , présentée par l'économiste en chef et le vice-président de la Banque mondiale et présidée par un représentant du BIT	Amsterdam, septembre 2000
Atelier sur le secteur informel et la micro-assurance (Banque mondiale)	Washington, septembre 2000
Comité financier et monétaire international	Prague, septembre 2000
Comité du développement	Prague, septembre 2000
Réunions annuelles Banque mondiale-FMI	Prague, septembre 2000
Troisième Réunion d'experts sur la crise financière asiatique (Banque mondiale)	Bangkok, octobre 2000
 <b>Réunion conjointe OIT-Institutions de Bretton Woods</b>	
Discours du Directeur général du BIT et débat avec le personnel de la Banque mondiale	Washington, mars 2000
Ateliers/groupes d'experts <i>Geneva 2000</i> :	Genève, juin 2000
– Réorganisation des systèmes de soutien au revenu pour les chômeurs	
– Lutte contre l'exclusion de la protection sociale dans le domaine de la santé	
– Travail des enfants et protection des enfants	
Séminaire OIT/Banque mondiale/ASEM sur la bonne gestion des mesures sociales	Bangkok, octobre 2000

---

## Annexe II

### **Allocutions du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, aux réunions de septembre du Comité financier et monétaire international et du Comité de développement**

#### **1. *Allocution de M. Somavia à la deuxième réunion du Comité financier et monétaire international, Prague, 24 septembre 2000***

1. L'OIT souscrit dans une large mesure au message principal contenu dans les «Perspectives de l'économie mondiale» en ce qui concerne la nécessité de maintenir les bons résultats obtenus sur le plan de la croissance dans l'économie mondiale en assurant un atterrissage en douceur pour l'économie des Etats-Unis, en soutenant l'expansion en Europe et en continuant de favoriser la reprise qui s'amorce au Japon. Nous partageons également l'opinion selon laquelle soutenir la croissance dans les principaux pays industrialisés est une condition nécessaire à la poursuite de la reprise dans les économies de marché émergentes et aussi la crainte que des mesures d'ajustement désordonnées, face aux actuels déséquilibres macroéconomiques dans les pays industrialisés, risquent d'avoir des répercussions défavorables sur les économies de marché émergentes.
2. Dans ces conditions, l'OIT estime qu'il est opportun d'étudier comment les politiques internationales peuvent mettre à profit la conjoncture favorable actuelle de l'économie mondiale pour contribuer à atténuer la pauvreté. Comme il est indiqué dans le rapport, du fait de la modicité persistante des prix à l'exportation des produits de base autres que les combustibles, «malheureusement presque tous les pays les plus durement touchés comptent aussi parmi les pays les plus pauvres du monde». La question fondamentale est donc celle de savoir ce qui peut être fait pour améliorer la situation. Si nous pensons comme les auteurs du rapport qu'une réforme de la politique intérieure dans les pays touchés représente un élément de la solution, cette action doit être étayée par une aide de la communauté internationale, dont la tâche sera de promouvoir l'allègement de la dette et d'assurer une réforme des politiques commerciales qui entraînent une discrimination à l'encontre des pays les plus démunis. A cet égard, il importe d'insister sur le fait que les meilleurs résultats sur le plan de la croissance et les progrès réalisés sur la voie d'un assainissement des finances publiques dans les pays avancés constituent des conditions favorables qui devraient permettre de stopper le recul de l'aide publique au développement (APD), d'accroître l'allègement de la dette et d'octroyer des concessions commerciales aux pays les plus pauvres.
3. L'analyse contenue dans le rapport sur les technologies de l'information et «la nouvelle économie» soulève également une autre question de politique internationale qui mérite un examen plus approfondi. Le cas des Etats-Unis et «les possibilités qui s'offrent aux nouvelles économies en dehors des Etats-Unis» font l'objet d'une analyse très intéressante. Toutefois, le second thème est limité aux autres pays avancés. Il est vrai que les investissements consacrés aux technologies de l'information dans les marchés émergents sont examinés dans la section ayant trait aux marchés mondiaux des actions, mais l'observation selon laquelle «la forte productivité dans les secteurs des technologies de l'information, pour autant qu'elle soit maintenue et renforcée, tendra à accroître la production potentielle partout dans le monde, ce qui bénéficiera tant aux pays avancés qu'aux pays émergents», laisse encore de côté le reste du monde en développement. Cela étant, nous estimons qu'il serait nécessaire dans un proche avenir d'examiner de manière approfondie les politiques macroéconomiques à appliquer pour pouvoir tirer parti des «perspectives de l'ère numérique» et réduire l'actuelle «fracture numérique» en vue de s'attaquer aux problèmes liés à la pauvreté et aux inégalités sociales à l'échelle internationale. C'est une condition importante à observer pour que l'objectif «Mettre la mondialisation au service de tous», qui est le thème de cette réunion annuelle, devienne une réalité.

4. Nous avons aussi le sentiment que l'exposé sur l'expérience de la transition, thème particulier de ce numéro du rapport, aurait pu faire une plus large place à la question de la lutte contre la pauvreté. Ce rapport note certes que «le processus de transition a eu des répercussions majeures sur la pauvreté et les disparités de revenus mesurées par les méthodes classiques ... [et que] il est fort probable que la situation économique de très nombreux individus, en particulier au bas de l'échelle des revenus, se soit aggravée», mais la lutte contre la pauvreté ne figure pas parmi les questions inscrites dans le «Programme d'action pour l'avenir».
5. L'idée générale qui est à la base des précédentes observations est qu'il serait peut-être utile d'étudier comment l'analyse effectuée dans le rapport et les discussions du CFMI qui s'en inspirent pourraient le cas échéant être étendues à un examen plus direct des liens entre les politiques économiques, aux niveaux international et national, et la réalisation d'objectifs prioritaires tels que la lutte contre la pauvreté. Cela contribuerait notablement à assurer une plus grande cohérence des politiques au sein du système multilatéral, cohérence qui est nécessaire pour que «la mondialisation fonctionne pour tous». L'OIT serait bien évidemment disposée à participer activement à cette démarche.
6. En ce qui concerne l'examen du processus de transition, nous constatons avec plaisir que l'intérêt qu'il y a à édifier un cadre institutionnel solide a été admis. Nous estimons néanmoins que cela ne va pas assez loin, vu que le rôle crucial que jouent de bonnes institutions du marché du travail dans le succès de la transition vers l'économie de marché n'est pas suffisamment reconnu. Par exemple, l'analyse de cette question dans le chapitre sur l'adhésion des pays en transition à l'UE est centrée sur les craintes que l'adoption de la Charte sociale européenne diminue la flexibilité du marché du travail. En réalité, ces craintes sont sans grand fondement étant donné que, comme le rapport le reconnaît, «les candidats à l'adhésion disposeront encore d'une flexibilité importante quant à la façon d'appliquer les politiques du marché du travail au niveau national dès lors qu'ils auront respecté les normes minimales». A notre sens, ces normes minimales sont essentielles pour promouvoir le type d'institutions du marché du travail indispensable pour le bon fonctionnement des économies de marché.
7. Il faut absolument que les syndicats et les organisations d'employeurs soient libres et indépendants pour que soient créées de bonnes institutions de négociation collective et de dialogue social. Gérées comme il se doit, ces institutions sont très utiles pour promouvoir une administration démocratique et transparente, des politiques d'ajustement concertées, une stabilité macroéconomique et une meilleure protection sociale. De même, l'importance que revêtent un système bien conçu d'informations sur le marché du travail et des organismes efficaces chargés de mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail mérite d'être soulignée. La création dans tous les pays en transition d'institutions du marché du travail reposant sur des syndicats et des organisations d'employeurs autonomes, à mesure que les pays évoluent, peut favoriser sensiblement la stabilité économique, l'esprit d'entreprise et la croissance à long terme sur la voie de la transition.
8. Au sujet du rapport d'avancement sur le processus des CSLP, l'OIT rappelle avec plaisir qu'elle coopère avec le FMI et la Banque mondiale à l'élaboration de ces CSLP dans certains pays. Nous relevons aussi avec satisfaction que «le déploiement du programme n'a cessé de s'accélérer au cours des six derniers mois» et que des partenariats très divers ont déjà été établis avec des institutions multilatérales et bilatérales ainsi qu'avec des ONG.
9. Comme le document l'explique en détail, beaucoup reste à faire. A cet égard, nous souscrivons à l'opinion exprimée au paragraphe 5 sur la nécessité de mener des recherches plus poussées pour mieux connaître les liens entre les interventions de politique économique et l'atténuation de la pauvreté. Nous relevons en particulier que parmi les domaines d'action futurs figurent «les liens entre croissance, politique macroéconomique et réduction de la pauvreté». C'est un domaine de recherche dans lequel l'OIT effectue des travaux considérables dont on pourrait s'inspirer à toutes fins utiles pour les CSLP. Ces travaux reposent sur notre conviction que le volume et la qualité de l'emploi constituent le lien principal entre croissance économique et réduction de la pauvreté. La croissance économique qui s'accompagne d'une rapide augmentation des possibilités pour les pauvres d'obtenir un travail décent est le moteur le plus puissant de la lutte contre la pauvreté. Concrètement, l'objectif primordial des travaux de l'OIT est de définir les politiques tendant à maximiser le taux d'accroissement des emplois décents dans l'économie mondiale. Cela suppose une action simultanée visant à promouvoir des politiques et des institutions qui maximisent la croissance de l'emploi et le développement des entreprises, améliorent le respect des normes

fondamentales du travail, consolident la protection sociale et renforcent le dialogue social et les partenariats entre employeurs et travailleurs. Nous nous employons à mettre cette approche en pratique au niveau des pays et nous serons heureux de partager les résultats de cette action avec nos partenaires dans le processus des CSLP. De tout temps, chaque expérience réussie de lutte contre la pauvreté s'est assortie d'une augmentation notable des possibilités d'emplois décents. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, cela revient à réduire le «déficit d'emplois» qui résulte des 150 millions de femmes et d'hommes sans emploi dans le monde.

10. Un autre élément du processus des CSLP auquel l'OIT porte un vif intérêt et pour lequel elle possède les connaissances appropriées réside dans le renforcement de la participation populaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. L'OIT s'est engagée de longue date à lutter contre la pauvreté, et ce dès l'adoption de la Déclaration de Philadelphie en 1944 et, depuis sa création en 1919, elle est une organisation tripartite faisant intervenir les représentants des gouvernements et ceux des organisations d'employeurs et de travailleurs. Toutes les décisions prises à l'OIT ont donc été fondées sur la participation des représentants des groupes les plus touchés, et nous estimons que le processus des CSLP peut tirer largement profit de cette expérience. Par exemple, sur la question du minimum requis pour mettre en place un processus participatif, qui est évoquée au paragraphe 20 du document, il y a lieu de signaler que la liberté d'association est un préalable absolu à un véritable processus de participation et que l'OIT s'emploie activement à promouvoir ce processus au moyen de sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Pour que les marchés offrent l'égalité de chances pour tous, la libre entreprise et la liberté d'association doivent évoluer conjointement. A cet égard, nous estimons que les institutions de dialogue social que l'OIT a contribué à mettre sur pied dans nombre de ses Etats Membres constituent une base inestimable pour l'édification de processus participatifs, et cela en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. De même, en ce qui concerne le problème que pose l'aptitude limitée de nombreuses organisations de la société civile à entamer des discussions sur des questions de politique générale d'une grande complexité technique, nous avons deux remarques à formuler: premièrement, nous avons acquis une expérience approfondie de la mise en œuvre des programmes de coopération technique visant à renforcer la capacité technique des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays en développement d'engager un dialogue sur les mesures à prendre. Deuxièmement, diffuser plus largement et rendre plus aisément accessibles les évaluations *ex ante* de l'incidence sociale des grandes options contribueraient de manière décisive à surmonter ce problème. Si elles disposaient de telles informations, les organisations de la société civile pourraient faire des choix mieux avisés entre des propositions de politique économique contradictoires.

## **2. Allocution de M. Somavia à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité du développement, Prague, 25 septembre 2000**

Le choix du thème des réunions annuelles: «Mettre la mondialisation au service de tous» est tout à fait opportun. En effet, les conférences internationales organisées depuis le printemps dernier ont mis en relief l'importance de ce sujet. L'OIT a, à diverses occasions, mis l'accent sur le fait que si la mondialisation ouvre d'immenses perspectives, en particulier en raison de la révolution des techniques de l'information et de la communication, elle n'en suscite pas moins de grandes inquiétudes du fait que les retombées positives qui en résultent ne profitent qu'à une très petite minorité. Ainsi, la mondialisation de l'économie n'a que médiocrement répondu aux attentes de la majorité en matière de travail décent.

La réunion annuelle du Comité ministériel conjoint de la Banque et du Fonds (Comité du développement) se déroule dans un climat d'optimisme retrouvé face à la croissance de l'économie mondiale. Comme indiqué dans la publication du FMI *Perspectives de l'économie mondiale*, «les perspectives de l'économie mondiale ont continué à s'améliorer avec des prévisions de croissance des PNB dans toutes les grandes régions du monde». Il faut replacer ce commentaire dans le contexte des problèmes qui sous-tendent les programmes de développement. En effet, en dépit des progrès accomplis ces dernières années, le chômage et la pauvreté demeurent endémiques. D'après les estimations de l'OIT, plus d'un milliard de travailleurs – soit un tiers de la population active du globe – sont à l'heure actuelle soit au chômage soit sous-employés. Sur ce total, environ 150 millions sont manifestement au chômage. Le taux de chômage parmi les jeunes reste en moyenne le double de celui des adultes. Environ 60 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans

cherchent en vain du travail. Deux cent cinquante millions d'enfants de moins de 14 ans sont obligés de travailler – 60 à 80 millions d'entre eux sont exploités d'une façon intolérable. La création d'emplois devient une tâche de plus en plus ardue avec la croissance de la population active qui devrait atteindre les 3,5 milliards d'ici 2010.

C'est replacées dans ce contexte que les questions inscrites à l'ordre du jour du Comité de développement revêtent toute leur importance. L'OIT se félicite en particulier de l'inscription d'un nouveau point intitulé «Lutte contre la pauvreté et biens publics mondiaux». Elle adhère pleinement à la déclaration selon laquelle «la tendance vers une solution mondialisée des problèmes a des incidences potentiellement très importantes pour les institutions internationales et pour l'aide au développement d'une façon plus générale: de nouvelles approches et de nouveaux instruments devront être mis au point pour améliorer le cadre national de référence actuel». Il est à l'évidence indispensable que les grandes organisations internationales harmonisent l'élaboration des propositions qu'elles formulent en matière de politique.

Le sentiment qui prédomine est que, dans un domaine aussi crucial, le système multilatéral ne répond pas aux attentes. Il est fondamentalement perçu comme un ensemble d'organisations œuvrant en parallèle, relativement sans concertation, chacune d'entre elles s'acquittant de son propre mandat dans son domaine de compétences, même si l'on peut citer des exemples de collaboration. L'aptitude à prodiguer des conseils cohérents en matière politique est probablement le bien public mondial le plus précieux que nous puissions offrir. Si les organisations internationales veulent continuer à jouer un rôle dans le cadre d'un «système» multilatéral efficace, elles doivent se doter de la capacité de mener une réflexion d'ensemble en fonction de leur mandat respectif et en s'appuyant sur leur propre expérience. Il est nécessaire de favoriser l'élaboration d'analyses communes des besoins des populations si l'on veut réduire la pauvreté, accroître l'emploi et favoriser l'insertion sociale. La création d'emplois, qu'il s'agisse d'emplois salariés ou indépendants, doit être au cœur de cette entreprise. La pénurie d'emplois fait apparaître la démocratie et l'économie de marché comme étant incapables d'assurer aux travailleurs un travail décent. La cellule familiale en est affaiblie en raison d'une perte de dignité et d'un sentiment de dévalorisation. C'est à juste titre que dans le rapport d'avancement sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) il est noté que «les pays, les ONG et les bailleurs de fonds soulignent qu'il faut accorder une attention particulière à l'emploi et à la montée du chômage». Les participants au dixième Sommet de chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des 15, tenu au Caire en juin 2000, ont souscrit à cette idée dans leur communiqué commun dans lequel ils déclarent: «nous rappelons l'initiative intitulée «Une stratégie globale de l'emploi» dont le Groupe des 15 a saisi le Bureau international du Travail (BIT) et qui préconise l'élaboration de politiques orientées vers une croissance économique et un développement social stable. Nous rappelons que le BIT devrait concevoir, d'urgence, une stratégie visant à promouvoir la création d'emplois dans tous les pays en développement.»

Les autres questions inscrites à l'ordre du jour du Comité de développement sont tout aussi importantes, en particulier celles concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des CSLP et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPE). La lutte contre la pauvreté demeure un objectif central de la politique internationale. Cela a été souligné dans le cadre de diverses tribunes et très bien traduit dans le communiqué d'Okinawa 2000 dans lequel les dirigeants ont déclaré qu'ils n'étaient que «trop conscients du fait que, même maintenant, la pauvreté et l'injustice qui règnent dans beaucoup de régions du monde sapent la dignité humaine, et les conflits engendrent de grandes souffrances». Nous sommes pleinement conscients du problème que soulève la nécessité d'élaborer rapidement des CSLP sans que leur qualité en souffre, mais nous considérons aussi qu'une élaboration rapide des CSLP est une condition préalable indispensable à l'obtention des résultats concrets. A cet égard, les conclusions formulées par le comité en avril 2000 gardent toute leur pertinence. Par ailleurs, la question de la prise en charge par les pays de leur destin est cruciale pour la réussite de l'entreprise dans son ensemble. Les populations ne soutiendront les réformes que dans la mesure où elles y ont un intérêt.

Enfin, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés doit être soutenue. Il est nécessaire, là aussi, de trouver un juste équilibre entre la cohésion macroéconomique et un allègement des dettes qui soit tangible et opportun. Dans sa déclaration du millénaire (septembre 2000), l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné la nécessité «d'appliquer sans plus de retard le programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et de convenir

d'annuler toutes les dettes publiques bilatérales contractées par ces pays s'ils démontrent en contrepartie leur volonté de lutter contre la pauvreté».

L'OIT s'emploie activement avec ses mandants à atteindre ces objectifs dans ses domaines de compétences. C'est à cet effet qu'une collaboration s'est instaurée avec la Banque et le Fonds dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les Initiatives en faveur des pays pauvres très endettés et ce de deux manières: *a)* en favorisant la création d'un environnement propice à la création d'emplois et d'entreprises en tant qu'élément clé des stratégies de lutte à long terme contre la pauvreté; et *b)* en veillant à ce que les pays concernés prennent eux-mêmes en charge les processus visés dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, par la voie d'un dialogue entre les partenaires sociaux, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'avec des porte-parole de la société civile, en mettant à profit la structure tripartite qui fait la spécificité de l'Organisation. Des plans sont en cours d'élaboration en vue de mettre en pratique cette collaboration au niveau national dans certains pays sélectionnés dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Ce travail est mené dans le cadre des activités relatives au travail décent, qui a reçu l'adhésion de nos mandants ainsi que de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Sommet du millénaire. Ainsi, «le but fondamental de l'OIT aujourd'hui est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité». Un travail décent est ce dont les hommes et les femmes ont besoin et ce à quoi ils aspirent. Nous nous sommes attachés à construire les trois piliers qui sont le fondement d'un travail décent, à savoir: la création d'emplois, la garantie des droits fondamentaux sur le lieu de travail, la fourniture d'une protection sociale et la promotion du dialogue social, et maintenant nous procédons à l'approfondissement et à la mise en œuvre de ce programme au niveau national. Dans l'exercice de notre mandat, nous souhaitons faire équipe avec la communauté multilatérale pour que la mondialisation soit mise au service de tous. Nous partons du principe que nous avons tous besoin les uns des autres pour mieux comprendre la manière dont la mondialisation influence nos divers domaines d'activité; en ce qui concerne l'OIT, le monde du travail. Il ne suffit pas de veiller à la cohérence et à la coordination de nos activités. Il nous faut mener une réflexion véritablement multidisciplinaire afin d'appréhender les problèmes dans leur globalité, en tenant compte des nouveaux défis que pose l'émergence d'une société fondée sur les connaissances dans un marché mondial concurrentiel. Dans notre déclaration prononcée devant ce comité en avril dernier, nous avons mis l'accent sur les principaux problèmes à résoudre. Aujourd'hui, nous proposons trois domaines d'action dans lesquels des contributions pourraient être apportées et des synergies mises en œuvre:

***Comprendre la manière dont l'économie mondialisée fonctionne et ses répercussions sur le monde du travail.*** D'importantes mutations se produisent tant dans la structure que dans la nature du travail. Elles ouvrent de nouvelles perspectives, mais peuvent aussi donner naissance à de l'insécurité à court et à long terme, et nécessiteront certainement l'adoption d'une nouvelle approche des questions relatives au travail. L'un des principaux défis est de comprendre comment ces mutations s'opèrent et de concevoir des politiques adaptées pour faire face à leurs répercussions sur les travailleurs et leurs familles. Il est nécessaire de les étudier de manière très approfondie, ainsi que les conséquences qu'elles ont pour les êtres humains. Ces questions seront examinées par le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation qui bénéficie de la participation de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC, de la CNUCED et du Groupe des organismes de développement et d'autres organisations du système multilatéral.

***Reconnaître que le respect des droits du travailleur fait partie intrinsèque du développement.*** Une approche promotionnelle est adoptée et elle s'appuie sur des partenariats constructifs, un dialogue avec les parties prenantes, la prise en charge des processus par les pays concernés et une définition conjointe des besoins en matière de conseils politiques et de coopération technique. Une campagne visant à aider les Etats Membres à mettre en œuvre la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail est en cours. L'accent est tout particulièrement mis sur l'élimination du travail des enfants, en particulier sous ses formes les plus abusives, suite à l'adoption unanime de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. Nous sommes heureux de constater que la Banque mondiale redouble d'efforts dans le domaine des normes internationales du travail en général et du travail des enfants en particulier, en collaboration avec les pays concernés. Il faut espérer que, grâce à la coopération internationale, nous pourrions aider toutes les sociétés à trouver les moyens de reconnaître que tous les travailleurs ont des droits.

*Assurer que les biens publics mondiaux, dont les activités de conseil en matière de politique font partie, permettent d'atteindre les objectifs nationaux.* Des efforts sont requis pour réorchestrer les efforts de coopération internationaux en vue d'appuyer les choix politiques nationaux. Cela est tout particulièrement important dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. L'OIT soutient résolument l'objectif visant à diminuer de moitié le taux de pauvreté d'ici l'an 2015, et elle est disposée à jouer son rôle pour atteindre cet objectif, en particulier en dispensant des conseils en matière de choix politiques, qui reposent sur le principe de l'étroite interdépendance entre promotion du travail décent et lutte contre la pauvreté. A cet égard, la Banque et le Fonds, ainsi que d'autres membres du système multilatéral sont invités à participer aux préparatifs et aux travaux du Forum mondial sur l'emploi qui sera organisé à Genève en novembre 2001. Cela a été accepté par la 24<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà», qui demandait de reconnaître la nécessité d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi afin de multiplier les possibilités qu'ont les hommes et les femmes d'obtenir des moyens de subsistance durable et d'avoir accès à l'emploi et, à cet égard, appuyer la tenue, en 2001, d'une conférence mondiale sur l'emploi sous l'égide de l'OIT. Elle a également «invité l'OIT à faciliter la coordination de la mise en œuvre de pratiques optimales en matière de politiques de l'emploi afin de stimuler et d'accroître la création d'emplois, de faire reculer le chômage et d'améliorer la qualité du travail, le marché du travail et les services de l'emploi».

*L'OIT réaffirme qu'elle est disposée à faire équipe avec d'autres partenaires pour joindre ses efforts à l'élaboration d'un ordre du jour social mondial propre à garantir que la mondialisation de l'économie soit mise au service de tous.*